



**Municipalité de la Commune de Duillier**

**Préavis No 06/15**

**au Conseil communal**

**Crédit de CHF 104'760.00 pour la réfection  
Chemin du Bochet et Route de Givrins**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Introduction et résumé**

Nous avons exprimé notre concept dans le cadre du préavis No 05/2015. Le présent préavis se rapporte au 2<sup>ème</sup> lot de travaux.

Les études ont été conduites par le bureau Bovard & Nickl SA pour l'évaluation du projet et, le cas échéant, son exécution.

### **2. Secteurs concernés**

Après visite et évaluation les secteurs suivants sont concernés par le présent préavis

- Chemin du Bochet
- Route de Givrins

Le plan annexé localise les interventions<sup>1</sup>.

### **3. Constat et description préalable de l'intervention**

- Chemin du Bochet

Il a été constaté sur place que la partie de ce chemin située dans le DP 2, soit les 300 derniers mètres du tronçon perpendiculaire à l'autoroute, est fortement enfoncée et qu'elle est devenue difficilement circulaire en véhicule léger. De plus, elle ne permet plus l'évacuation des eaux ce qui accentue le fait d'orniérage en période humide.

Nous avons donc prévu une réfection par l'ajout d'une épaisseur de 15 cm de tout-venant afin de rehausser et reprofiler l'intégralité de ce chemin, surmontée d'une dernière couche de 5 cm de revêtement argilo-calcaire, dimensions 16 x 32. Le dévers du chemin pourrait être réglé avec une pente de 5 % côté Lausanne, permettant ainsi une évacuation des eaux dans le système de récolte existant le long de la parcelle n° 398.

Des économies peuvent également être apportées sur ce chemin en utilisant des matériaux de type recyclé.

- Route de Givrins

Deux dégradations sont intervenues sur cette route qui permet de relier Duillier à Givrins. La 1<sup>ère</sup> se situe à la hauteur du hangar agricole où les racines des arbres ont créé 3 soulèvements de la chaussée. Pour ce faire, il est prévu un dégrappage complet d'une zone de 20 mètres, un traitement des racines ou dans le meilleur des cas l'abattage des arbres, puis une réfection du fond de l'encaissement, une nouvelle planie et la repose d'une couche d'enrobé.

Pour la partie supérieure du chemin, soit dès la sortie de la partie forestière, l'intégralité des banquettes qui avaient été refaites en tout-venant stabilisé, se sont fortement dégradées par l'écoulement des eaux claires ruisselant le long du chemin. Si rien n'est entrepris ces prochaines années, les banquettes continueront à se creuser et le ruissellement de l'eau risque d'emporter le bord de l'encaissement et des fissures de l'enrobé peuvent apparaître.

Pour éviter cela, il serait nécessaire de procéder à une réfection complète de ces banquettes par l'enlèvement d'une épaisseur de 20 cm de la banquette en tout-venant stabilisé, puis de réfectionner par une nouvelle banquette en tout-venant stabilisé.

#### 4. Coût

- Devis

Le devis de ces travaux s'élève à CHF (somme), frais techniques et toutes taxes comprises.

- Détail des coûts

Chemin du Bochet	45'000.00
Route de Givrins	34'500.00
Honoraires étude et DT	9'500.00
Divers et imprévus	8'000.00
<b>Total des travaux HT</b>	<b>97'000.00</b>
TVA 8 %	7'760.00
<b>Total TTC</b>	<b>104'760.00</b>

La totalité des réfections présentées dans les deux préavis est actuellement en soumission.

#### 5. Crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 104'760.00 pour ces travaux.

- Financement et charges

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Le coût de ces travaux sera immédiatement amorti.

#### 6. Calendrier et procédure

- Calendrier

Les travaux sont prévus sur les années 2015 et 2016 avec une échéance au 30 juin.

- Procédure

S'agissant d'entretien il n'y a pas de demande particulière à déposer. Les déchets de chantier seront évacués selon les normes en vigueur.

Les chantiers seront signalés en vertu de l'OSR (Ordonnance sur la signalisation routière).

- Incidence sur l'organisation communale

Il n'y en a pas de connues à ce jour.

- Informations

Le Conseil communal sera informé de l'avancement du projet. Par les moyens habituels la population le sera également.

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Duillier

Vu le préavis municipal N°06/15 relatif au crédit pour la réfection du Chemin du Bochet et de la Route de Givrins,

Où Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
Le rapport de la commission de gestion et des finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

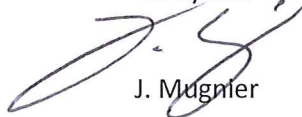
§ **décide**

1. d'adopter le préavis N°06/15 relatif au crédit pour la réfection du Chemin du Bochet et de la Route de Givrins,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 104'760.00,
3. d'admettre le mode financement par la trésorerie courante et l'amortissement direct de l'investissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 août 2015, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



J. Mugnier



Le Secrétaire a.i. :



R. Parrat

Délégué municipal : M. Christophe Challande

43.03

<sup>i</sup> Annexe 1 : plan de localisation

